

**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**
Adopté à la séance ordinaire du conseil le 10 avril 2018
Résolution no 117-04-2018

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES**



Séance extraordinaire du conseil de la Ville de Coteau-du-Lac, tenue le **20 mars 2018** à l'hôtel de ville, à **19 h 00**, et à laquelle sont présents la mairesse, Madame Andrée Brosseau, et les conseillers suivants : Messieurs Alain Laprade, François Vallières, David-Lee Amos et Christian Thauvette, le tout formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Andrée Brosseau.

Absences motivées : la conseillère Madame Nathalie Clermont et le conseiller Monsieur Michael Sarrazin.

Sont également présents Monsieur Michel Vaillancourt, directeur général par intérim et Madame Chantal Paquette, assistante-greffière qui prend note des délibérations.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Validation et ouverture de la séance extraordinaire;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Avis de motion. Projet de règlement no 168.24.1. Modifiant l'annexe « D » du règlement no 164.24 relatif à la taxation 2018.
4. Dépôt. Projet de règlement no 168.24.1. Modifiant l'annexe « D » du règlement no 164.24 relatif à la taxation 2018.
5. Levée de la séance.

1. VALIDATION ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

106-03-2018
Acceptation. Ouverture de la séance extraordinaire du 20 mars 2018

La présente séance extraordinaire a été convoquée conformément au règlement n° 335 « Règlement de régie interne du Conseil » à l'article 4, paragraphe 4.1 et 4.2 ;

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Christian Thauvette,
Et résolu**

D'accepter et d'ouvrir la séance extraordinaire à 19 h 04.

ADOPTÉE à l'unanimité

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

107-03-2018
Adoption de l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 mars 2018

**Il est proposé par le conseiller Monsieur Alain Laprade,
Et résolu**

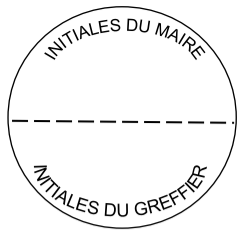
QUE,

le conseil approuve l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 20 mars 2018 tel que déposé.

ADOPTÉE à l'unanimité

3.

108-03-2018
Avis de motion. Règlement modifiant le règlement no 168-24 relatif à la taxation 2018



**PROCÈS-VERBAUX DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
DE LA VILLE DE COTEAU-DU-LAC**

Adopté à la séance ordinaire du conseil le 10 avril 2018

Résolution no 117-04-2018

Séance extraordinaire du 20 mars 2018

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Monsieur Alain Laprade, à l'effet qu'un projet de règlement a été déposé à la séance extraordinaire du 20 mars 2018 et qu'un règlement avec dispense de lecture sera adopté à une prochaine séance du conseil afin de modifier l'annexe « D » du règlement no 168.24.

4.

109-03-2018

Dépôt. Projet de règlement no 168.24.1. Modifiant l'annexe « D » du règlement no 168.24 relatif à la taxation 2018

Le projet de règlement no 168.24.1 relatif à l'imposition des taxes foncières, générales et spéciales, ainsi que les autres modes de taxation (compensation ou tarification) exigées pour les services pour l'année 2018 est déposé aux membres du conseil, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* afin de modifier l'annexe « D » en remplaçant le mot « minimum » pour « maximum » de la classe 2 – Garderie en milieu familial.

5. LEVÉE DE LA SÉANCE

110-03-2018

Levée de la séance extraordinaire du 20 mars 2018

L'ordre du jour étant épuisé,

**Il est proposé par le conseiller Monsieur David-Lee Amos,
Et résolu**

QUE,

la séance extraordinaire du 20 mars 2018 soit et est levée à 19 h 10.

ADOPTÉE à l'unanimité

VILLE DE COTEAU-DU-LAC

(s) Andrée Brosseau

Andrée Brosseau
Mairesse

(s) Chantal Paquette

Chantal Paquette
Assistante-greffière